

**CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2010 DE CHF 20'000.- DESTINÉ À LA
RÉNOVATION ET À L'INFORMATION SUR LE SITE DE LA DÉCHETTERIE DE FÉMÉ**

Considérant,

- le besoin de rafraîchir l'état général des containers et bennes de la déchetterie de Fémé,
- la lutte engagée contre le dépôt sauvage sur le site,
- la volonté exprimée par l'Exécutif et le Conseil municipal de poursuivre les efforts entrepris en matière de gestion des déchets,
- la nécessité de mieux communiquer aux habitants de la commune les dépôts licites et interdits sur le site ainsi que les possibilités offertes par les espaces de récupération cantonaux (ESREC),
- l'importance de renforcer le pouvoir de l'Exécutif pour recourir à des moyens répressifs en cas d'abus,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission Environnement et développement durable du 13 septembre 2010,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

à l'unanimité, soit par 16 voix :

1. D'ouvrir un crédit supplémentaire de fonctionnement 2010 de CHF 20'000.- destiné à la rénovation et à l'information sur le site de la déchetterie de Fémé.
2. De couvrir ce crédit par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 7200.315.00.

Le délai pour déposer un référendum expire le 19 novembre 2010.

Bardonnex, le 19 octobre 2010

Béatrice GUEX-CROSIER
Présidente